

Rapport évolutif

# Analyse des impacts de la mondialisation sur l'éducation au Québec

## Rapport 1 — L'éducation, un bien en pleine mutation



Laboratoire d'étude  
sur les politiques publiques  
et la mondialisation

**Sophie Morin, MA**  
Relations internationales

Juin 2005



Université du Québec  
**École nationale  
d'administration  
publique**

## INTRODUCTION

La mondialisation affecte l'ensemble des secteurs de l'éducation et incite ces derniers à se transformer. Les institutions d'enseignement doivent s'adapter à de nouvelles réalités et répondre à des besoins issus entre autres de l'intégration des échanges et des nouvelles technologies. Ces bouleversements ne sont pas sans soulever l'inquiétude, l'éducation étant considérée comme le socle de l'identité nationale, profondément ancré dans l'histoire du Québec. Tout en analysant les impacts négatifs possibles, il paraît tout aussi pertinent de procéder à une analyse des conséquences positives, avérées ou prévisibles. Ce premier rapport se veut une introduction et propose un environnement de travail dont l'objectif est d'entreprendre une réflexion concernant les impacts de la mondialisation sur l'éducation au Québec.

Pour amorcer cette étude, il est nécessaire d'en présenter le cadre et de situer l'éducation dans les contextes québécois et mondial. À la suite de cette mise en place, nous aborderons les dimensions commerciale et internationale de l'éducation présentes au Québec ; ces dimensions jouent un rôle important dans l'élaboration des activités à l'étranger des institutions scolaires et du gouvernement.

### 1 CADRE DE TRAVAIL

L'impact de la mondialisation suscite une double réflexion qui s'articule autour de deux axes caractérisés par la nature même de l'éducation, selon qu'elle est considérée comme un *bien public* ou comme un *bien privé*<sup>1</sup>. L'éducation peut en effet être consi-

dérée comme un bien public qui ne se situe pas dans une perspective de concurrence et qui est disponible à toutes les personnes. Par ailleurs, l'éducation peut être perçue en tant que bien privé, c'est-à-dire qu'elle peut être l'objet de transactions commerciales – qu'elles soient effectuées par un paiement en espèces ou tout simplement pratiquées comme un troc. La coexistence de ces deux types de biens, se confirme dans de nombreuses sociétés, comme c'est le cas au Québec. Qui plus est, cette coexistence est à l'origine d'une autre catégorie hybride, soit le *bien imparfait*, c'est-à-dire une réalité qui répond partiellement à la définition du bien public (l'éducation, comme bien commun, contrôlée par l'État), mais qui fait aussi l'objet, de façon concomitante, d'activités de type commercial.

La mondialisation, en tant que processus d'intégration des marchés et des échanges commerciaux, tel qu'il se présente actuellement, active une tendance vers la commercialisation des services dispensés dans le monde de l'éducation, ce qui donne une plus solide emprise à la considération de l'éducation en tant que *bien marchand*. Cette situation prévaut surtout au niveau des études supérieures et de la formation des adultes, de même qu'à certains égards, au niveau collégial au Québec, puisque certaines de leurs activités répondent aussi à cette nouvelle dynamique.

Pour bien saisir cette transformation, il faut noter que la «commercialisation» de l'Éducation s'est peu à peu imposée sous l'effet de certains changements dans la société et dans certains États occidentaux ([Baillargeon](#), 2001). L'abandon des

politiques keynésiennes, qui a affecté toute la sphère publique en Occident, se traduit par un recul important du financement public dans le secteur de l'éducation. Autre facteur à relever, plusieurs acteurs (en particulier ceux du secteur privé) souhaitent voir les finalités de l'éducation être basées sur leurs attentes et leurs besoins. Ils désirent en fait que l'idéologie marchande soit au cœur de l'apprentissage et devienne la seule avenue possible, ce qui est à la source du sens que l'on donne à la mondialisation d'une éducation de type exclusivement marchande – ou presque.

L'éducation envisagée en même temps comme bien marchand et comme bien public se caractérise par les dimensions qui reflètent le contexte actuel de cette dernière au Québec. Il s'agit des dimensions commerciale et internationale qui induiront des impacts spécifiques de la mondialisation sur l'éducation. Nous pouvons ainsi poser la question suivante : Comment le Québec pourrait profiter des effets positifs de la mondialisation pour élaborer des politiques publiques dont pourrait profiter la société québécoise tout en atténuant les impacts négatifs de ce phénomène ? L'examen de certaines politiques publiques nous offre des outils utiles pour tenter de répondre à cette question.

Compétence exclusive de l'État québécois, le contrôle de l'éducation constitue un enjeu important sur la scène mondiale, plus particulièrement au sein des forums et dans les grandes organisations internationales comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la cul-

ture (UNESCO) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Cette influence directe de la mondialisation sur une compétence exclusive de l'État appuie la théorie selon laquelle le Québec doit pouvoir négocier et conclure ses propres ententes internationales en matière d'éducation.

### 1.1) L'éducation au Québec

Il est impératif de définir ici ce que l'on entend par éducation aux fins de la présente recherche, puisque l'éducation désigne dans les faits une réalité plurielle. Elle englobe l'ensemble du système scolaire et de ses acteurs: les institutions publiques et privées ; le gouvernement du Québec, incluant le ministère de l'Éducation; les écoles primaires, secondaires et professionnelles, sous l'ensemble de l'éducation de base ; les collèges, les universités et les instituts de recherche, qui représentent les études supérieures ; la formation des adultes et la formation en milieu de travail.

La création du ministère de l'Éducation a fortement contribué à l'introduction de la dimension internationale dans tout l'appareil gouvernemental puisque c'est à partir des questions d'éducation que le Québec a été propulsé sur la scène mondiale. C'est donc en s'appuyant sur cette responsabilité que le Québec s'est ancré dans la mondialisation comme en témoignent la mission et les activités du Ministère.

Quelques tendances s'observent depuis quelques années au Québec et il serait judicieux d'en relever quelques unes (Conseil supérieur de l'éducation, 2001). La société accorde toujours une grande importance au

système public, et elle se montre très vigilante, voire critique face à celui-ci, afin de s'assurer qu'il dispense un enseignement de qualité. Le recours aux institutions privées, plus spécifiquement en ce qui concerne le primaire et le secondaire, est de plus en plus populaire et crée une émulsion avec le secteur public. La diversité culturelle est également une réalité à l'intérieur du système scolaire québécois ; elle modifie le visage du monde de l'enseignement et interpelle l'approche éducative. Une autre tendance découle de l'attention particulière portée sur l'éducation des adultes et la formation continue. Cette tendance répond en quelque sorte aux indications de la courbe démographique et aux recommandations de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) qui associe une croissance économique élevée à l'éducation des adultes. Les universités offrent ainsi des programmes réservés aux adultes et aux retraités. De même, les entreprises privées se soucient davantage de la formation continue sur le lieu de travail.

## 1.2) L'éducation vue à travers la mondialisation

La mondialisation<sup>2</sup> est un processus qui résulte de l'intégration progressive des économies, des sociétés et des politiques nationales et internationales. Elle se profile à travers les échanges commerciaux, les flux d'information et de communication et les nouvelles technologies. Il s'agit là de mécanismes qui influencent fortement les secteurs politique, économique, culturel, social et juridique de la société québécoise. Le contexte actuel de l'éducation est aussi soumis aux effets de la mondialisation, ce

qui entraîne l'obligation de reconsidérer certaines dimensions véhiculées par l'éducation, notamment les valeurs identitaires.

Des forces externes associées à la mondialisation viennent aussi exercer une pression sur l'éducation (Inchauspé, 1992). Ainsi, la libéralisation des échanges transforme les économies nationales où le commerce et le marché sont importants. Les transformations technologiques, autre composante du processus d'intégration, favorisent le rapprochement des cultures et des peuples ; on peut y rattacher l'émergence d'activités ou de contenus scolaires qui, dans certains pays, sont déjà hissés au rang de « nouvelles matières premières ». Enfin, les changements démographiques laissent prévoir un net vieillissement de la population ainsi que la nécessité de recourir à l'immigration et imposent de sérieuses adaptations de la part du système scolaire.

Aujourd'hui dans ce contexte en mutation, le défi pour le système de l'éducation consiste, entre autres, à assurer son enracinement dans la société - mission éducative, tradition et valeurs qui transcendent les générations - et sa place dans le vaste monde. De ce défi découle la nécessité de tenir compte du contexte mondial de l'éducation dans lequel évolue le Québec. Partout, l'éducation traverse une crise généralisée : les structures sont modifiées et repensées, des réformes scolaires proposées et adoptées, les approches pédagogiques constamment réévaluées, souvent sous l'influence d'autres pays.

À travers les discours et les objectifs internationaux proposés par certains pays, c'est

une logique économique et libérale, alimentée par un nouvel ordre mondial ([Laval et Weber, 2001](#)) qui teinte davantage la crise que traverse l'éducation<sup>3</sup>. L'économie de l'éducation, pourrait-on dire, est dominée par une conception récente de l'économie du savoir. Cette nouvelle optique s'est dégagée à l'OCDE et elle a été reprise dans les objectifs gouvernementaux de la majorité des pays membres de l'organisme. Cette vision économique est partagée non seulement par certains États, mais également par de nouveaux acteurs, que ce soit de grandes entreprises ou des organisations internationales à vocation économique<sup>4</sup>.

Soucieux de l'efficacité économique, ces acteurs contribuent à donner une valeur marchande à l'éducation. Les programmes et les formations scolaires visent à répondre à cet idéal mercantile en annonçant vouloir préparer l'élève pour le marché du travail dans une optique de rentabilité. *L'élève-client* reçoit ainsi un service qui lui permettra par la suite de contribuer au développement économique. De son côté, l'État espère ainsi contrer la pauvreté à la faveur d'une formation adéquate de la main d'œuvre. Sans rejeter du revers de la main la conception publique de l'éducation, certains acteurs vont souhaiter ardemment le maintien du rôle de l'État au nom de l'identité nationale. D'autres proposeront d'arrimer davantage les secteurs privé et public. L'éducation en tant que bien commun, précisent-ils, doit être préservée, mais les acteurs privés doivent y jouer un rôle plus important.

Sur la scène mondiale, on relève une commercialisation des services d'éducation,

commandée par une logique économique. Cela ne peut manquer d'induire une vive inquiétude quant à la prééminence des valeurs marchandes et libérales en éducation. L'éducation en tant que bien public constitue toujours une question importante pour la société civile et les gouvernements, malgré une forte poussée de l'esprit mercantile. On peut d'ailleurs en dégager quelques tendances concernant la vision éducative qu'entretiennent certains pays. L'une d'elles concerne la formation de regroupements autour de deux visions qu'ils entretiennent et qui guident leurs actions nationales et internationales. On peut ainsi regrouper, dans une typologie binaire, la plupart des États en fonction de leurs objectifs nationaux et en fonction de leurs revendications internationales. Le premier groupe comprend certains pays du Commonwealth comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada anglais, de même que les États-Unis et le Japon. On y considère généralement que l'éducation peut être envisagée comme un bien marchand, même si on souscrit toujours au rôle de l'État dans ce domaine, de même qu'à la préservation de l'éducation en tant que bien public.

Dans le second groupe, se retrouvent quelques pays francophones comme la France et la Belgique de même que le Québec, parmi les États fédérés. Ce groupe se distingue non seulement par un attachement à l'éducation en tant que bien public, mais surtout par l'importance accordée au rôle fondamental que joue l'éducation à l'égard de l'identité nationale, plus particulièrement en ce qui concerne la préservation de la langue française. Pour ce groupe, la mondialisation revêt un côté plus inquiétant,

précisément à cause de la menace qui guetterait la langue française. Corollairement, ces pays redoutent la place croissante de la langue de Shakespeare, considérée comme gage de réussite par une majorité d'étudiants, et le choix de l'anglais par de nombreux universitaires au détriment du français (OCDE, 2001, b).

## **2 LES DIMENSIONS DE L'ÉDUCATION DANS LA MONDIALISATION : PERSPECTIVE QUÉBÉCOISE**

### **2.1) La commercialisation de l'éducation**

La conception marchande de l'éducation fait davantage appel à ce que certains auteurs qualifient de « bien club » (Kaul, 2002), néologisme qui tente de rendre compte de l'impossibilité pour un grand nombre de personnes d'avoir accès aux services ou activités d'enseignement ou de formation réservés de fait à une certaine élite. La commercialisation de l'éducation emprunte alors un langage très « entrepreneurial » qui tend à mettre en concurrence les diverses composantes du secteur de l'éducation. Plus spécifiquement, cela revient à ranger l'éducation dans la catégorie des *services* comme le propose l'*Accord général sur le commerce des services* (AGCS).

L'AGCS est un instrument juridique contraignant de l'OMC qui regroupe un ensemble de règles multilatérales régissant le commerce international des services. Cet accord englobe tous les services, « à l'exception de ceux qui sont fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental »<sup>5</sup>, soit « tout service qui n'est fourni ni sur une base com-

merciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services »<sup>6</sup>. L'éventuelle commercialisation des services éducatifs pourrait s'exercer à l'extérieur de l'OMC, car la pratique démontre que certaines institutions québécoises s'inscrivent de fait dans le marché international sans qu'une libéralisation ne soit envisagée de façon formelle par le gouvernement du Québec. La pression exercée par certains pays, comme les États-Unis et l'Australie, qui manifestent leur désir d'implanter des campus universitaires dans d'autres pays, y compris au Canada, est perceptible bien au-delà des négociations à l'OMC. Les discussions aussi bien à l'OMC, par exemple, qu'à l'extérieur de ce cadre formel touchent plus particulièrement les secteurs de la recherche universitaire et des études supérieures. Il ne faut pas sous-estimer l'influence exercée par certaines universités américaines qui ne font pas mystère de leur vision plutôt « entrepreneuriale ».

On perçoit deux scénarios dans le contexte québécois. Le premier, à caractère hypothétique, se concrétiserait si le Canada décidait de contracter des engagements spécifiques qui impliquent l'ouverture des marchés en éducation. Dans cette éventualité, il faudrait évaluer le genre d'engagement ainsi négocié et les impacts pour le Québec. Celui-ci pourrait-il tirer son épingle du jeu devant la libéralisation des services d'éducation ? Le système québécois serait-il submergé par les demandes d'ouverture de campus installés ici par des universités étrangères ?

Le second scénario correspond davantage aux activités internationales que pratiquent

certaines institutions et même le gouvernement du Québec. Ces activités internationales s'exercent à l'extérieur du cadre juridique de l'OMC, ce qui, dans les faits, n'engage pas le Québec dans un processus de libéralisation du commerce des services. Selon ce scénario, les politiques publiques pourraient être analysées sous l'angle de la protection qu'elles offrent au Québec face à la mondialisation et face à certains pays membres de l'OMC. De plus, les impacts éventuels pourraient être d'ordre économique, culturel et social. Comme le laisse entendre ce scénario, si aucun engagement n'est pris en matière d'éducation par le Québec à cause de ces activités internationales exercées, celui-ci pourrait être appelé à justifier ce choix de demeurer à l'extérieur du cadre juridique de l'OMC. Un des moyens à la disposition d'un gouvernement pour justifier son refus de libéraliser certains services – ouvrir ce marché à la concurrence étrangère – consiste précisément à recourir aux politiques, plus particulièrement celles qui concernent les secteurs social, culturel et juridique. On ne peut cependant escamoter une question élémentaire : le Québec peut-il continuer de telles activités internationales à l'extérieur du cadre juridique de l'AGCS ?

Outre l'AGCS et ses implications possibles quant au secteur des services d'éducation, il faut également tenir compte de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) qui soumet à des règles contraignantes les échanges commerciaux entre les pays membres. Tout comme l'AGCS, cet Accord ne vise pas les services publics. Contrairement à l'OMC cependant, l'ALENA pousse la libéralisation du commerce encore plus loin

par les dispositions contenues dans les chapitres 11 et 12. Il est toutefois possible, pour les pays signataires, d'exclure certains services du champ de cet Accord en utilisant le principe de réserves. De façon très explicite, le Canada a inscrit dans sa liste de réserve, le secteur des services sociaux dont l'éducation publique<sup>7</sup>.

Le chapitre 11 de l'Accord mérite une attention particulière de qui veut analyser les impacts de la mondialisation sur l'éducation au Québec. Ce chapitre porte sur les investissements d'une façon comparable aux dispositions contenues dans l'AGCS et celui-ci peut être comparé à l'ensemble des dispositions de l'AGCS au sujet des services offerts par un fournisseur d'un autre pays membre de l'ALÉNA. Ce chapitre est majeur car il ouvre la voie à des recours devant les tribunaux à tout investisseur qui se croit lésé à la suite d'une intervention gouvernementale – législation, disposition, décret ou autre mesure arrêtée par un gouvernement. Cette possibilité juridique ne figure pas dans l'AGCS où seul un État membre a le droit de déposer une plainte contre un autre gouvernement. Ces dispositions soulèvent évidemment des inquiétudes dans le secteur de l'éducation, compte tenu du fait que la majorité des écoles ou institutions d'enseignement étrangères établies au Canada sont américaines.

Une autre disposition de l'ALÉNA – le chapitre 12 – vise expressément le commerce transfrontière des services. Pour soustraire des secteurs à cette possibilité, les pays signataires ont également énoncé et inscrit des réserves en vertu de ce chapitre de l'ALÉNA. Étant donné que l'ALENA va plus

loin que l'AGCS dans ses dispositions concernant la libéralisation du commerce, il est impératif de tenir compte des développements éventuels susceptibles d'affecter le secteur d'éducation au Québec. De plus, une attention particulière doit être portée sur l'utilisation, dans le texte de l'ALENA, des termes « éducation publique » et « formation publique ». « L'éducation privée » et « la formation privée » échapperaient-elles aux exclusions retenues par le Canada ? La position du Canada est ambiguë d'autant plus que du côté de l'OMC, celle-ci fait référence à l'éducation sans spécifier si le service est public ou privé. Il serait souhaitable d'éclaircir ce point, étant donné qu'au Québec, tout comme au Canada, il y a coexistence de l'éducation publique et privée.

## 2.2) L'internationalisation de l'éducation

Cette dimension vise les activités internationales auxquelles se livrent certaines institutions scolaires et même du gouvernement du Québec. Dans un contexte strictement scolaire, l'internationalisation de l'éducation signifie la mise en place de programmes qui permettent aux étudiants de s'ouvrir au monde, de mieux comprendre les enjeux mondiaux, d'acquérir des connaissances et des compétences internationales et interculturelles. Pour réaliser cette ouverture au monde et surtout répondre aux attentes des étudiants, les institutions doivent redéfinir le curriculum scolaire en y intégrant la dimension internationale ([Breton et Lambert 2003](#)). Sur ce point, il faut signaler le changement important dans le cursus des étudiants

québécois, non seulement à l'université et au niveau collégial, mais également au niveau primaire et secondaire. Le « secondaire international » dans les secteurs public et privé est un bon exemple de ce changement. Un autre exemple récent de ce changement est l'intégration d'un cours sur les religions dont l'objectif est de répondre à un réel besoin chez les jeunes à la recherche d'une meilleure compréhension des autres religions.

L'internationalisation peut également englober la mobilité étudiante qui augmente d'année en année et contribue au rayonnement du Québec à l'étranger. La dimension internationale est devenue un fait important dans les politiques du gouvernement en matière d'éducation. La stratégie ministérielle<sup>8</sup> pour l'internationalisation de l'éducation québécoise témoigne de ce fait. Elle a pour but de permettre au ministère et aux réseaux de coopérer pour que la mondialisation ne s'impose pas au Québec et au monde de l'éducation.

L'internationalisation est davantage perçue au Québec comme une occasion à saisir pour se positionner sur la scène internationale. Ce positionnement qui est favorisé par la mondialisation des échanges commerciaux et économiques et par les nouvelles technologies, peut se concrétiser de diverses façons : par l'ouverture de campus universitaires dans d'autres pays ; la possibilité pour les étudiants étrangers de suivre une formation universitaire offerte à distance par une institution québécoise ; la poursuite d'études à l'étranger pour les étudiants québécois et l'accueil d'étudiants étrangers en sol québécois ; la mise sur pied de pro-



grammes entièrement consacrés aux études internationales et l'apprentissage de langues étrangères.

Il faut par contre souligner que ces activités empruntent à la dimension commerciale et que, sur ce sujet, il faut adopter une position prudente, surtout lorsque le gouvernement a exclu les services d'éducation de ses plans de libéralisation du commerce. Cet enjeu est particulièrement important lorsque, par exemple, une école s'implante dans un autre pays avec un cursus totalement québécois. Pareille démarche soulève une question à laquelle il faudra porter une attention toute particulière : les initiatives internationales de certaines institutions du Québec correspondent-elles à des activités commerciales? Si oui, est-ce que l'on doit dire qu'elles entrent en concurrence avec des sociétés ou des institutions étrangères? Prenons un exemple hypothétique, soit celui de deux institutions universitaires québécoises qui installent des antennes dans un pays tiers. Si elles exercent des activités à caractère commercial, elles pourraient alors être en concurrence entre elles ; de plus, leur présence les placerait en situation de concurrence avec les institutions du pays tiers. Enfin, si dans ce dernier pays, d'autres universités étrangères décidaient d'ouvrir un campus, le niveau de concurrence se trouverait accru.

Nous pouvons aller plus loin dans ce raisonnement en ajoutant que si les activités scolaires des universités du Québec relèvent des activités commerciales à l'étranger, il pourrait en être de même sur leur territoire. Il y a lieu de soulever ces questions compte

tenu de l'implantation du Québec à l'étranger.

Ces diverses initiatives internationales ne font pas actuellement l'objet de discussion au sein de l'OMC, car les services d'éducation sont exclus de l'AGCS. Les pays membres de l'OMC ne semblent d'ailleurs pas souhaiter, dans l'immédiat, l'ouverture du commerce des services d'éducation, et cela ne figure pas dans la liste des services que le Québec souhaite libéraliser. Cette réaction n'est toutefois pas universelle : il y a des pays membres (États-Unis, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande) qui désirent libéraliser certains secteurs en éducation, en plus de vouloir implanter dans d'autres pays des établissements qui relèveraient de leurs institutions universitaires. Compte tenu de l'augmentation croissante des activités internationales en éducation et devant la tendance lourde qui se dessine autour de la commercialisation des services en éducation, il n'est pas impossible d'imaginer que soient entreprises des démarches en vue de soumettre ces activités aux règles et principes de l'AGCS. Une fenêtre d'opportunité à cet effet pourrait s'ouvrir puisque l'Accord stipule<sup>9</sup> que, cinq ans après son entrée en vigueur, les pays membres engageront une série de négociations en vue de libéraliser davantage le commerce des services.

## CONCLUSION

Ce premier survol a permis de proposer différentes pistes de réflexion concernant les impacts de la mondialisation sur l'éducation au Québec. En voulant faire le pont entre la mondialisation et les politiques publiques en matière d'éducation, cet

examen a dégagé des questions importantes qui seront abordées subséquemment. Ainsi, comment dans les faits, les institutions québécoises se comportent-elles dans le cadre défini par la mondialisation et plus précisément sur le territoire des autres pays ? Dans la même veine, la place qu'occupent les États fédérés sur la scène internationale sera tout aussi importante à analyser en privilégiant les types d'activités éducationnelles qu'ils pratiquent et la défense de leur positionnement sur la scène internationale.

Il sera intéressant également de scruter leurs objectifs et leurs missions sous l'angle du *bien marchand* et du *bien public* et de relever ce qu'ils entendent par internationalisation et commercialisation de l'éducation.

Finalement, dans l'espoir de mieux asseoir la conception publique de l'éducation, le Québec n'aurait-il pas intérêt à susciter l'adoption d'une convention internationale sur l'éducation ? Cette question est débattue par différents intervenants du milieu éducationnel. Certains États membres de l'UNESCO considèrent d'ailleurs que le contexte international est mûr pour l'élaboration d'un tel instrument juridique. Ce projet s'inscrirait dans le sillage tracé par les artisans de la convention internationale sur la culture<sup>10</sup>, élaborée à l'UNESCO et qui devrait être adoptée dans quelques mois.

#### NOTES

<sup>1</sup> Le Conseil supérieur de l'éducation dans son document intitulé *La gouverne de l'éducation, logique marchande ou processus politique ?*, se base sur deux logiques : celle du marché et celle du processus politique d'où découlent les conceptions de bien privé et de bien public. Le postulat du Conseil est celui qui consiste à dire que l'éducation est un bien public et qu'il doit demeurer ainsi. Dans le cadre du présent travail et de la recherche qui y est rattachée, le postulat est basé sur le fait que la nature de l'éducation dans la mondialisation se manifeste par les biens marchands et par les biens publics. Ce qui orientera la recherche vers d'autres avenues non explorées par le Conseil.

<sup>2</sup> Le concept de mondialisation utilisé dans ce rapport correspond à la définition du Laboratoire, disponible sur le site sous l'onglet « Notre objet d'étude ». <http://www.enap.ca/leppm>

<sup>3</sup> Michael Gibbons met l'accent sur trois éléments principaux qui caractérisent ce nouveau contexte mondial ; un glissement vers la droite de la réflexion politique ; le rôle central joué par le savoir dans la génération des innovations et une intensification de la concurrence. L'auteur signale que « les politiques actuelles encouragent les universités à moins compter sur les crédits de l'État, elles les incitent à se considérer comme les fournisseurs d'une gamme plus large de services éducatifs, et à devenir des acteurs au niveau mondial ». Dans *Choix et responsabilités: l'innovation dans un contexte nouveau*, dans *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur*, Vol. 17, No 1, OCDE, 2005.

<sup>4</sup> La Banque mondiale s'intéresse à l'éducation non pas uniquement dans l'optique de développement, mais également dans l'optique de libéralisation des marchés à partir d'une conception globale. Pour ce qui est de l'OCDE, ses travaux sont surtout orientés vers la recherche de moyens plus efficaces pour obtenir la croissance économique la plus élevée.

<sup>5</sup> Accord général sur le commerce des services, 1995, article I, paragraphe 3, alinéa b).

<sup>6</sup> *Idem*, alinéa c).

<sup>7</sup> ALÉNA, Annexe II-C-8. La réserve canadienne soustrait le secteur des services sociaux aux obligations suivantes : traitement national du chapitre 12 et du chapitre 11 (sur les investissements) ; traitement de la nation la plus favorisée du chapitre 12 ; l'article 1205 (présence locale) ; l'article 1107 (dirigeants et conseil d'administration). La réserve se lit comme suit : Le Canada se réserve le droit d'adopter ou de maintenir des mesures relatives à la prestation de services d'application de la loi, de services correctionnels ainsi que des services suivants, dans la mesure où il s'agit de services sociaux établis ou maintenus à des fins publiques : sécurité ou garantie de revenu, sécurité ou assurance sociale, bien-être social, éducation publique, formation publique, santé et soins aux enfants.

<sup>8</sup> La stratégie ministérielle vise à clarifier les activités et les champs d'intervention du Ministère à l'international. Elle s'appuie sur une approche interactive avec différents partenaires du milieu de l'éducation et elle comprend 4 axes d'intervention avec des objectifs précis pour chacun d'eux. L'axe 1 est celui de l'éducation et de la formation, l'axe 2 concerne la mobilité, l'axe 3 aborde la question de l'exportation du savoir-faire et l'axe 4 porte sur le rayonnement et le positionnement du Québec.

<sup>9</sup> *Idem*, article XIX concernant le principe de la libéralisation progressive.

<sup>10</sup> À ce sujet vous pouvez consulter le rapport « Culture et mondialisation dans le contexte d'une entité fédérée : le cas du Québec » d'Anne-Marie Robert, prochainement disponible sur le site du Laboratoire.

## Bibliographie

Baillargeon, N. Éducation et avenir commun, dans Ebrahimi, M. (dir.). *La mondialisation de l'ignorance : comment l'économisme oriente notre avenir commun*. I. Quentin, dir. 2000.

Breton, G. et M. Lambert, *Globalisation et université, Nouvel espace, nouveaux acteurs*. UNESCO: Les Presses de l'Université Laval, Economica, 2003.

Conseil Supérieur de l'Éducation. *La gouverne de l'éducation. Logique marchande ou processus politique ? 2001*. Rapport annuel sur l'État et les besoins de l'éducation, 2000-2001.

Gibbons, M. «Choix et responsabilités: l'innovation dans un contexte nouveau» *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur*, Vol. 17, No 1, OCDE (2005).

Inchauspé, P. «Quelle école pour demain ?» *Pédagogie collégiale*, vol. 5, no 4 (mai 1992): 5-10.

Kaul, I., I. Grunberg et M. Stern (dir.). *Les biens publics mondiaux*. Economica, 2002, 272 pages.

Laval, C. et L. Weber. *Le nouvel ordre éducatif mondial*. Syllepse, 2001.

Ministère de l'Éducation du Québec. *Pour réussir l'internationalisation de l'éducation, une stratégie mutuellement avantageuse*. Gouvernement du Québec, 2002.

Organisation de Coopération et de Développement économique. *Analyse des politiques d'éducation*, 2001, 108 pages. Disponible sur le site : <http://www.oecd.org>

Organisation de Coopération et de Développement économique. *Trends in International Migration, Continuous reporting system on migration*. Annual report, 2001. Disponible sur le site : <http://www.oecd.org>

### POUR EN SAVOIR PLUS

#### Mondialisation

Brawley, R. Mark. *The politics of globalization, Gaining perspective, Assessing Consequences*. Broadview press, 2003.

Deblock, C. *L'Organisation mondiale du commerce. Où s'en va la mondialisation ?*. Fides, Points Chauds, 2002.

Kaul, I., I. Grunberg et M. Stern (dir.). *Les biens publics mondiaux*. Economica, 2002.

Thwaites, D. J. (dir.). *La mondialisation, Origines, développements et effets*. Les Presses de l'Université Laval, 2004.

#### États fédérés

Beaudoin G.A. *Le fédéralisme au canada*. Wilson et Lafleur, 2000.

Watts, R. L. *Comparaison des régimes fédéraux*. deuxième édition, Institut des relations intergouvernementales, Université Queen's, 2002.

#### Politiques publiques

Demailly, L. *Évaluer les politiques éducatives*. DeBoeck Université, 2001.

Meny, Y., et J.-C. Thoenig. *Politiques publiques*. PUF, 1989.

## Éducation

Buhler, P., «Universités et mondialisation». *Commentaire*, No 106 (été 2004): 345-360.

Charland, J.-P. *Histoire de l'éducation au Québec*. ERPI, 2005.

Corbo, C. *L'éducation pour tous*. Les Presses de l'Université de Montréal, 2002.

Czinkota, R, M. «Loosening the shackles : The future of global higher education», dans *Symposium on cross-border supply of service*, Organisation mondiale du commerce, 2005.

Gottlieb, R., et B. Colas (Gottlieb et Pearson). *GATS Impact in Education in Canada*. Legal opinion, octobre 2001.

Larsen, V., et S. Vincent-Lancrin. *Le commerce international de services d'éducation : est-il bon ? Est-il méchant ?*. UNESCO, Division de l'enseignement supérieur, Section pour l'accès, la mobilité et l'assurance qualité, octobre 2002.

Levasseur, L. «Pressions sociales et transformations de la culture scolaire au Québec». *Revue des sciences de l'éducation*, Vol.28, No 1 (2002): 21-38.

Ministère de l'Éducation du Québec. *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*. Gouvernement du Québec, 2002.

Pelletier, G., «Les États généraux sur l'éducation au Québec : processus d'évaluation, de négociations et de décisions politiques», dans *Évaluer les politiques éducatives*. Demailly L., dir. DeBoeck Université, 2001.

Sauvé, P. «Commerce, éducation et AGCS : les tenants et les aboutissants». dans *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur*, OCDE, Vol. 14, No 3, p.51-85.

Van Damme, D. «Tendances et modèles de l'assurance internationales de la qualité de l'enseignement supérieur en relation avec le commerce des services d'éducation». dans *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur*, OCDE, Vol. 14, No 3, p.107-158.



Le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation a été créé en 2004 par une entente de partenariat entre le Ministère des Relations internationales et l'ENAP. Le Laboratoire est un lien de veille et d'analyse consacré à l'étude des effets de la mondialisation sur le rôle de l'État, et sur les politiques publiques au Québec, et ce sur les enjeux d'ordre culturel, économique, environnemental, de santé, d'éducation et de sécurité. Il est apparu essentiel de répondre à cette préoccupation des impacts de la mondialisation sur la vie des institutions, des entreprises et de la société québécoise.

Direction scientifique : Nelson Michaud, Ph. D.  
Directeur associé : Paul-André Comeau

Pour plus d'information ou si vous avez des renseignements à nous transmettre, vous pouvez contacter :

Véronique Dumesnil, adjointe du Laboratoire  
Téléphone : (418) 641-3000 poste 6467  
veronique.dumesnil@enap.ca ou leppm@enap.ca

Les publications du Laboratoire peuvent être consultées sur le site Internet :

[www.enap.ca/enap-fra/leppm](http://www.enap.ca/enap-fra/leppm)

